

Municipalités rurales et pauvreté... le défi d'en parler

Si vous avez accepté de commencer la lecture de ce texte, après en avoir lu le titre, c'est que la question de la pauvreté chez les personnes qui habitent votre municipalité vous préoccupe. Mais peut-être hésitez-vous à poursuivre votre lecture et nous le comprenons car ce n'est pas simple de parler de pauvreté et encore moins de tendre vers des milieux sans pauvreté. Et cela, d'autant plus pour les élu.e.s des municipalités rurales. En effet, plusieurs se disent :

La pauvreté, ça regarde le provincial.

Y en a pas de pauvreté dans notre municipalité.

Si on s'occupe des personnes pauvres, elles vont toutes vouloir venir dans notre municipalité.

On ne peut pas faire grand-chose pour les personnes à faible revenu. C'est à elles de se mettre en mouvement.

On fait déjà des choses pour donner un coup de pouce aux personnes pauvres, on ne peut pas en faire plus.

On a tellement de dossiers à traiter. On ne peut pas ajouter celui de la pauvreté.

Et pourtant... Si les municipalités ne peuvent enrayer complètement la pauvreté, elles ont des leviers pour agir. Et chaque contribution est importante puisqu'il y a de la pauvreté en milieu rural au Québec (vous reporter au document sur le sujet déposé dans la trousse d'outils).

Cette pauvreté a mille et un visages que l'on ne voit pas toujours. C'est votre voisine qui a un cancer et qui n'a pas d'assurance salaire. C'est la petite famille du 1^{er} rang dont le père et la mère travaillent tous les deux, à temps plein, au salaire minimum. C'est votre grand-mère qui ne reçoit que la pension de vieillesse. C'est votre cousine monoparentale avec trois enfants en bas âge qui ne vient plus aux rencontres de famille. C'est le fils de votre collègue qui a des problèmes de santé mentale et qui ne réussit pas à faire sa place dans le marché du travail. C'est votre ami qui a un travail saisonnier. Ce sont des personnes qui ne mangent pas toujours trois repas par jour. Peut-être y a-t-il d'autres personnes que vous connaissez qui vous viennent à l'esprit.

Et si on vous disait qu'il est possible de faire quelque chose, en vous appuyant sur des valeurs que vous portez déjà et qui vous rassemblent, sur votre désir de favoriser le bien-être au sein de votre municipalité. Vous pourriez alors nous demander : par où commencer ? Nous vous répondons ainsi : commencer par reconnaître la pauvreté dans votre municipalité, puis inclure les personnes en situation de pauvreté dans le choix de projets ou politiques et finalement, passer à l'action avec elles.

> **RECONNAÎTRE**

> **INCLURE**

> **AGIR**

Mais ça veut dire quoi « être pauvre » ?

Au Québec, nous avons une **Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale**.

On y définit ainsi la pauvreté : « la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir économique pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société » (chapitre 1.2).

RECONNAÎTRE



Pour agir sur la pauvreté, il faut d'abord la reconnaître. Parfois elle est apparente, mais plus souvent qu'autrement elle est difficile à voir et les gens qui sont dans cette situation ne veulent pas montrer comment ils la vivent... Ils cachent leur situation parce qu'ils ne veulent pas être différents des autres, parce qu'ils sont fiers, qu'ils valorisent leur autonomie ou alors parce qu'ils entendent ce qui se dit sur les personnes à faible revenu et en sont blessés. Alors, comment reconnaître la pauvreté dans votre communauté ?

EN TANT QUE MAIRE, CONSEILLÈRE OU CONSEILLER MUNICIPAL OU EMPLOYÉ/E DE LA VILLE

La voir quand vous faites du porte à porte en campagne électorale ou quand votre travail vous appelle à entrer chez les gens

SAVOIR LIRE LES « INDICES »

- Y a-t-il des logements qui sont en mauvais état ou manque-t-il des logements familiaux et des logements à faible coût dans la municipalité ?
- En l'absence de transport collectif, y a-t-il des familles sans voiture qui n'ont pas accès à certains services (loisirs, pharmacie, épicerie, hôpital, autres) ?
- Y a-t-il un rang ou une rue où sont concentrées des personnes ou des familles à faible revenu ?
- Y a-t-il des personnes de mon entourage qui ne m'accompagnent jamais au restaurant malgré mes invitations ?
- Y a-t-il des personnes qui proposent leurs services contre de la nourriture ?

Il s'agit, en fait, de porter attention aux disparités de niveaux de vie dans votre municipalité.

LIRE CES INDICES AVEC D'AUTRES, PAR EXEMPLE AVEC :

- La direction de l'école ou des enseignant.e.s
- Le/la bibliothécaire
- Le/la chauffeur d'autobus scolaire / ou de transport collectif
- Les intervenant.e.s des organismes communautaires
- Les organisatrices et organisateurs communautaires du CLSC
- Le/la propriétaire du dépanneur ou de l'épicerie locale
- La coiffeuse ou le barbier

PRENDRE CONNAISSANCE DE STATISTIQUES

- Se faire présenter l'indice de défavorisation matérielle et sociale de notre municipalité et de la MRC par l'organisateur ou l'organisatrice communautaire du CLSC

RÉFLÉCHIR AUX OBSTACLES

- Réfléchir avec les partenaires aux obstacles auxquels font face ces personnes
- Tenter de « se mettre dans la peau » d'une personne à faible revenu

ENTENDRE ET RECONNAÎTRE LA PRÉSENCE DE PRÉJUGÉS

- Écouter les préjugés qui circulent
- Se demander si on porte soi-même des préjugés

Quelques exemples de préjugés :

Y a en masse d'ouvrage. Si tu es pauvre, c'est parce que tu es trop paresseux pour travailler.

Ils n'ont pas d'éducation, c'est pour ça qu'ils sont pauvres.

C'est de génération en génération.



INCLURE

Si après avoir reconnu la pauvreté dans la municipalité, on décide de s'engager face à celle-ci, n'est-il pas indispensable d'inclure les personnes en situation de pauvreté ? Mais pour cela, comme le dit une citoyenne engagée en situation de pauvreté : « **Il faut venir nous chercher** »



POURQUOI INCLURE

- Les personnes en situation de pauvreté savent ce que ça veut dire de vivre avec un revenu insuffisant
- Elles constituent une richesse humaine que l'on a tendance à oublier
- Elles nous amènent à s'ancrer dans la réalité
- Elles ont plein de stratégies de survie qui pourraient devenir des leviers de développement pour la communauté
- Elles peuvent prendre part à des décisions qui vont aider toute la population (par exemple, la mise en place d'un jardin collectif)
- Ça ne coûte rien d'inclure... au contraire, ça rapporte!



Comme le dit une mairesse engagée face à la pauvreté, l'inclusion des personnes en situation de pauvreté, ça prend « du jus de bras et du cœur! »

QUAND INCLURE

- Quand on veut réfléchir à la question de la pauvreté dans notre municipalité
- Quand on veut mettre en place de nouveaux projets, de nouveaux services
- Quand on évalue les projets et les services déjà en place
- Quand on élabore une nouvelle politique (familiale, aînées, loisirs, etc.)
- Quand on met en place des projets pour la revitalisation de notre territoire
- Quand on souhaite inclure toutes et tous dans notre municipalité
- Quand on veut miser sur des valeurs déjà en place comme l'entraide
- En fait... toujours

COMMENT INCLURE

- En choisissant les bons moyens pour aller chercher les personnes en situation de pauvreté (par un contact direct ou par la mise en valeur de leur contribution)
- En créant des espaces de dialogue, des espaces de loisirs ou de réflexion où le statut des gens ne joue pas
- En donnant aux personnes la possibilité réelle de participer (par exemple, en organisant du transport ou une garderie)
- En s'assurant que le langage utilisé est compris par toutes et tous
- En utilisant des techniques d'animation qui favorisent la prise de parole de toutes et tous
- En osant s'ouvrir à la diversité
- En misant sur le sentiment d'appartenance et d'attachement à la municipalité

AGIR



PAR OÙ COMMENCER ?

- Le premier pas, le plus important en fait, c'est de décider en conseil municipal, d'agir face à la pauvreté dans notre municipalité
- Avant de créer du neuf, se demander si on ne peut pas « colorer » différemment ce que l'on fait déjà en ayant en tête l'inclusion et l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté
- Se doter de lieux de rassemblement inclusifs, beaux, gratuits, où il fait bon vivre et où on souhaite revenir souvent

COMMENT S'Y PRENDRE ?

- Rassembler les acteurs du milieu incluant les personnes en situation de pauvreté
- S'informer des initiatives prises par d'autres municipalités et même agir avec des municipalités voisines
- Travailler avec des alliés : les organismes communautaires et d'économie sociale, les organisateurs et organisatrices communautaires du réseau de la santé et des services sociaux, les agent·e·s de développement des MRC

QUOI FAIRE ?

- Se demander si nos politiques et les services que l'on offre tiennent compte de la réalité de la pauvreté et des inégalités socioéconomiques
- Se demander si le conseil municipal peut faire quelque chose pour lever les obstacles à l'intégration au travail des personnes en situation de pauvreté qui ne peuvent y accéder malgré l'offre en présence (transport, garderie, emplois adaptés, etc.)
- Oser prendre part à des actions collectives qui s'adressent aux gouvernements québécois et fédéral et qui visent l'amélioration des conditions de vie des des personnes assistées sociales, des travailleuses et des travailleurs saisonniers ou à faible revenu
- Envisager la possibilité de développer du logement social sur notre territoire
- Multiplier les occasions de partage au sein de la municipalité
- Faire des représentations auprès du gouvernement québécois pour un investissement plus structurant dans le transport collectif en milieu rural, le maintien des services de proximité ou l'accès à Internet
- Mettre en place des projets en sécurité alimentaire
- Appuyer les organismes communautaires du milieu
- Soutenir un travailleur ou une travailleuse de rang
- Considérer les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux des personnes en situation de pauvreté

UN ÉLÉMENT ESSENTIEL

La présence dans la municipalité d'un·e ou de leaders engagé.e.s face à la pauvreté

Rédaction :

Lorraine Gaudreau, professeure, Travail social, UQAR, campus de Lévis
Paule Simard, chercheure, Institut national de santé publique du Québec
Lucie Gélineau, professeure, Travail social, UQAR, campus de Lévis
Sophie Dupéré, professeure, Faculté des sciences infirmières, Université Laval
Marc-André Bonneau, étudiant, M.Sc. Santé communautaire, Université Laval (2016-2018)
Marie-Hélène Deshaies, professionnelle de recherche, Travail social, UQAR, campus de Lévis

PERSONNE CONTACT :

Chloé Dodinot,
Directrice générale, RQVVS

Tél. : 514-687-7907 Sans frais : 1-844-517-0887
chloe.dodinot@rqvvs.qc.ca • www.rqvvs.qc.ca